# CCA infos

*Le magazine de la Communauté de Communes de l'Abbevillois*
mars 2013 n°01

LA MOUETTE ET LE CHAT




Le numéro 0 de CCA Infos vous est parvenu fin 2012 avec le calendrier de la collecte des déchets.
Cette publication, demandée et attendue par vos délégués, prend en ce début 2013 son rythme de parution : 4 numéros l'an.

Ce numéro 1 fait le point sur les actions récemment menées par les services de la CCA, qu'elles soient festives ou pratiques. J'ai souhaité vous informer sur les missions précises du Service Public d' Assainissement Non Collectif (SPANC) qui connaissent une évolution législative importante.

Vous découvrirez également dans ce journal les nouveautés en matière de portage de repas à domicile et les événements culturels où petits et grands auront l'occasion de rêver et de découvrir certains aspects du patrimoine qui contribue à la richesse de notre territoire.

J'espère que ce document vous permettra de mieux appréhender les missions de notre Communauté de Communes et qu'une fois lu ce numéro 1 vous attendrez avec curiosité le suivant.

**Nicolas DUMONT,**
Président de la Communauté de Communes de l'Abbevillois,
Maire d'Abbeville
Premier Vice-président de la Région Picardie

## à la une

### Tombe la neige...

Par grand froid, les communes rurales se retrouvaient parfois isolées avec un accès aux grands axes de circulation souvent difficile voire dangereux. Risques d'accidents, ramassage scolaire supprimé, étaient autant de désagréments endurés lors des grosses intempéries.C'est pourquoi, depuis le début de l'hiver la CCA a pris des mesures qui lui permettent d'intervenir.

Elle a en effet réalisé l'acquisition de lames de déneigement avec l'aide du Conseil Général qu'elle a confiés à une entreprise agricole chargée d'assurer le salage préventif des routes et leur déneigement. Sont ainsi dégagées très régulièrement les routes de liaison entre les communes rurales et Abbeville ainsi que les routes utilisées lors des ramassages scolaires.





En cas de situation exceptionnelle d'enneigement la CCA, via l'entreprise agricole, viendra renforcer les équipes de voirie du Conseil Général . Cette intervention rapide et efficace sur le territoire de la Communauté de Communes nous permet d' assurer le transport scolaire et le portage de repas en toutes circonstances aux personnes âgées, tout en permettant à chacun de continuer à vaquer à ses activités.

### Bon appétit !

La CCA assure le portage de repas au domicile des personnes âgées dépendantes depuis 2009. Ayant constaté que plus d'1/3 des usagers du service souffrait de diabète, la CCA s'est assuré depuis le mois de décembre, les conseils d'une diététicienne, qui veille de manière scrupuleuse au bon équilibre alimentaire. Depuis janvier, les menus remis à chaque convive sont agrémentés d'un petit conseil qui permet à chacun de mieux comprendre l'influence de l'alimentation sur la santé. La CCA a renouvelé les contrats de fournitures de produits alimentaires, en intégrant la notion de circuits courts. Il s'agit de privilégier les prestataires de proximité et les produits issus de l'agriculture raisonnée ou biologique.



La préparation des repas se fait à la cuisine Normandie à Abbeville en liaison froide. Une équipe de 11 personnes est mobilisée : 1 cuisinier et 4 agents de fabrication mis à disposition par la ville d'Abbeville, 6 agents communautaires pour la livraison des repas de 9h à12h30 avec des véhicules isothermes.
300 personnes bénéficient du service et 89 000 repas sont livrés chaque année.




## SPANC : Cinq lettres pour protéger votre environnement

L' Abbevillois est riche de marais, fleuve et rivières qui ont façonné le paysage et créé des activités économiques, au long des siècles. Les premières esquisses de gestion des eaux usées sont apparues avec les théories hygienistes du 19ème siécle.
Si les premières lois apparaissent vers 1903, c'est surtout après 1950 que la réglementation va s'étoffer, se préciser.

Avant la loi sur l'eau de 1992, les contrôles de l' ANC étaient gérés par la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales).

Depuis, les collectivités territoriales ont hérité de cette mission.La CCA a mis en place son SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) après le transfert de cette compétence par les Communes adhérentes en 2009.
Rudy Thiebaut, technicien spécialisé, est en charge du service.

**Ses missions sont les suivantes :**
• Le contrôle périodique des dispositifs existants (une sorte de Contrôle Technique régulier et obligatoire à l'image de celui des véhicules)
• Le diagnostic immobilier (demandé par un propriétaire pour pouvoir vendre sa maison)
• Le contrôle de la construction d'installations neuves ou en rénovation avec la gestion des autorisations et le contrôle des chantiers.

Quels textes pour contrôler et rendre un diagnostic ? Il n'est pas simple de répondre à cette question car la législation en la matière évolue souvent.

Après la loi sur l'eau de 2006, l'arrêté du 7 septembre 2009 avec sa grille d'évaluation inexistante, la loi Grenelle 2 de juillet 2010, les grilles d'évaluation « test » de 2011, le nouvel arrêté ministériel du 27 avril 2012 entré en vigueur au 1er juillet 2012 est venu modifier la méthodologie des contrôles.

**Rudy Thiebaut :** *« Nous étions habitués à un durcissement régulier de la réglementation et nous pensions même parfois être trop souples dans nos analyses, cette fois-ci… c'est l'inverse ! »*

L'arrêté du 27 avril 2012 définit les modalités d'exécution de la mission de contrôle, les critères d'évaluation des dangers pour la santé et des risques de pollution de l'environnement, ainsi que les critères d'évaluation de la conformité.
Il précise notamment les conditions dans lesquelles des travaux sont obligatoires pour les installations non conformes :

• Sous 4 ans en cas de danger pour la santé ou de risque avéré de pollution de l'environnement, ou au plus tard un an après la vente.



Depuis le 1er juillet 2012, les contrôles se sont assouplis car l'évaluation de plusieurs points techniques fondamentaux a été modifiée.

**Rudy Thiebaut :** *« Prenons le cas d'une maison qui dispose d'une fosse septique pour ses WC. Imaginons que les eaux issues de cette fosse septique se jettent dans un puisard et que l'ensemble des eaux de cuisine, salle de bain, laverie, y sont rejetées directement. Difficile de conclure à un traitement suffisant des eaux usées … L' évaluation de ce type d'installation aboutissait à une obligation de travaux sous 4 ans pour le propriétaire contrôlé, pour cause d'absence totale d'assainissement des eaux ménagères. Les nouveaux critères définis dans l'arrêté du 27 avril 2012 classeraient cette installation comme non conforme mais à ne réhabiliter qu'à la vente de l'immeuble sauf si cette maison est située dans une zone à enjeux sanitaires et environnementaux. Aujourd'hui ces zones à enjeux ne sont pas définies et ne le seront probablement pas avant plusieurs années. Cela signifie que le jour où une zone à enjeux sera définie dans une commune, une grosse partie des avis émis seront caducs. Voilà un fait nouveau délicat à expliquer aux habitants. »*

Cet arrêté change l'évaluation de certaines données techniques et modifie le classement de dossiers qui passent d'une classe de risques à une autre. Résultat : les obligations de travaux sont moins exigeantes et les délais accordés sont plus longs.

**Qu'en est-il des avis émis jusqu'alors, en particulier pour les personnes qui avaient des obligations de travaux sous 4 ans?**
Ces avis restent réglementairement valables mais un propriétaire peut demander la réévaluation.
**2 cas de figure :**

**1/** L'usager a déjà effectué les travaux. L'installation respecte donc les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. La réhabilitation du parc d'installations d'assainissement non collectif sera progressive à l'échelle nationale. Si cette installation est déjà réhabilitée, c'est un effort qui ne sera pas à fournir dans quelques années et l'installation sera conforme en cas de vente.
**2/** L'usager n'a pas encore effectué les travaux. Il peut alors demander au SPANC de venir contrôler son installation à nouveau, afin d'être exonéré de l'obligation de travaux dans un délai de 4 ans et passer uniquement à une obligation en cas de vente. Le nouveau contrôle est bien entendu à la charge de l'usager.

Concrètement, les habitants de YONVAL, CAOURS, DRUCAT, GRAND-LAVIERS, NEUFMOULIN et EPAGNE-EPAGNETTE qui ont été contrôlés avant le 1er juillet 2012 et qui se sont vus signifier des obligations de travaux sous 4 ans peuvent contacter M. THIEBAUT. Ce dernier examinera le dossier, si une nouvelle évaluation peut modifier le précédent avis, la réévaluation sera proposée.
**Il est surtout primordial de faire contrôler systématiquement votre installation si vous mettez en vente votre maison! A partir du moment où un immeuble est vendu, l'avis délivré dans le diagnostic assainissement n'est plus modifiable !**

**Ventes immobilières : un diagnostic assainissement obligatoire que seule la CCA peut réaliser !**
Depuis le 1er janvier 2011, un diagnostic assainissement est nécessaire lors de la signature d'un acte authentique de vente. Ce diagnostic précise si l'installation d'assainissement doit être réhabilitée par l'acquéreur. La vigilance est donc de mise en cas d'achat de façon à bien évaluer la nature et l'importance des travaux (incidence sur le prix de vente).
Les acquéreurs sont invités, en prenant connaissance des diagnostics, à ne pas hésiter à contacter le SPANC pour obtenir des précisions.

**Un cadre législatif existe mais les mesures d'incitation notamment financières existent- elles ?**
Depuis sa création, le SPANC travaille avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie afin d'obtenir des subventions pour les particuliers qui réhabilitent leurs installations. Peu en ont profité jusqu'à maintenant. 4 demandes en 2011 et aucune en 2012…

**Les principaux critères de l'Agence de l'eau pour obtenir une subvention sont les suivants :**
• L'habitation doit se trouver en zonage non collectif
• L'acquisition de l'habitation doit être antérieure au 1er janvier 2011 (nouveauté 2013)
• L'installation d'assainissement de l'habitation doit être génératrice d'un risque sanitaire ou environnemental. (nouveauté 2013)



**Si vous pensez répondre à ces critères, contacter rapidement M. Thiebaut**
**0322240568 ou 0648250441 - Courriel : cca-spanc@orange.fr**

### Le SPANC de la CCA en chiffres de2009 à 2012

**1099 diagnostics sur l'existant**
**120 diagnostics immobilier (lors de la vente d'une maison))**
**150 contrôles de conception (autorisation de travaux)**
**85 contrôles de bonne exécution**
**10 refus de contrôle de la part des propriétaires**

CCA - Service Communication - 8 place du Gal de Gaulle 80100 Abbeville - Tél 03 22 00 00 00 - Fax 03 22 00 00 00 - www.cc-abbevillois.fr - contact@cc-abbevillois.fr
Directeur de la publication : Nicolas DUMONT - Rédacteur en chef : Catherine DUPRÉ - Mise en page : Christian SMITH
Impression : imprimerie Carré - Tirage :13000 exemplaires - Dépôt légal : en cours

## Ne laissez pas le froid s'installer chez vous !

**Habiter mieux** est un nouveau dispositif mis en place par l'Etat au titre de la précarité énergétique.
Selon certains critères, vous pouvez bénéficier d'une aide financière afin de réaliser des travaux de rénovation thermique. Vous pourrez ainsi mieux vous chauffer et diminuer vos factures d'énergie.

**Habiter mieux permet**
le cumul d'une aide forfaitaire d'un montant minimum de 1600€ au titre des « investissements d'avenir », d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) représentant 20% du montant des travaux. Une aide complémentaire peut vous être accordée par le Conseil général de la Somme d'un montant de 500€.
Habiter mieux fournit un accompagnement personnalisé : un spécialiste agréé réalise le diagnostic thermique de votre logement, élabore avec vous votre projet de travaux, monte votre dossier de financement de A à Z et suit avec vous le bon déroulement de vos travaux.

**Qui a droit à Habiter mieux ?**
Il faut être propriétaire de son logement et l'occuper.
Ne pas dépasser certaines conditions de ressources (comprises entre 11 614 € pour une personne seule à 27 316€ annuels pour un ménage de plus de 5 personnes vivant en Picardie. Se référer au montant de l'avis d'imposition de toutes les personnes occupant le logement).

**Quelles caractéristiques doit avoir votre logement ?**
Avoir plus de 15 ans à la date de dépôt du dossier
Ne pas avoir bénéficié d'autres financements de l'Etat type prêt à taux zéro depuis 5 ans.

**Caractéristiques des travaux à entreprendre.**
Ils doivent améliorer la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%
Ils ne doivent pas commencer avant le dépôt de votre dossier
Seuls des professionnels du bâtiment doivent les réaliser en intégralité
Ils doivent correspondre à la liste des travaux recevables (détaillés sur www.anah.fr)

**Pour tout renseignement : contactez la société Page 9, 51 rue de la Tannerie à Abbeville : tél : 03 22 23 09 99 Mail : page9cs@page9.fr**

## Manifestations organisées par l'Aqu'ABB : à ne pas manquer...



**31 mars 2013 -18h00** - Meeting des « Maîtres » - SCA Natation
**7 avril 2013 - 9h00/11h00** - Parcours du Cœur - Association « Cœur et santé » - L'aqu'ABB reste ouvert au public aux horaires habituels
**28 avril 2013 - 9h00/18h00** - 3ème étape du Circuit régional - SCA Natation - L'aqu'ABB sera fermé. Les spectateurs sont les bienvenus
**28 au 30 juin2013 - 9h00/12h00** - Championnats National 2 - Comité de Picardie / SCA Natation

**Fermeture de l'Aqu'ABB du lundi 20 mai au dimanche 16 juin 2013 : finalisation des travaux de construction/réhabilitation**



## Sources bleues d'Eaucourt sur Somme

**En clôture du festival de l'oiseau, le matin du 28 avril venez nombreux participer à la Fête de la randonnée 2013**
**Renseignements et réservations :**
**Office de tourisme de l'Abbevillois 03 22 24 27 92**

## Les accueils de loisirs ouvrent leurs portes aux petits comme aux grands !

**durant toutes les petites et grandes vacances ainsi que les mercredis.**
**Renseignements :**
**ALSH 03 22 19 20 35**



## Plan de déplacement des entreprises et des administrations, la mobilité à l'ordre du jour...

La question du déplacement des personnes est au coeur des réflexions des politiques publiques (aménagements du territoire, planification, schéma et plan de développement durable...). La mobilité constitue également une préoccupation des employeurs publics ou privés et de tout un chacun.

La CCA et la CCVI (Communauté de Communes du Vimeu Industriel) ont souhaité promouvoir ces plans qui s'adressent aux entreprises et aux administrations de plus de 50 salariés afin d'encourager ou de réaliser des mesures concrètes d'amélioration des déplacements.
A partir de la géolocalisation des salariés et de leur pratique de mobilité, sont établis des objectifs (améliorer le stationnement en centre ville, recourir plus largement au transport collectif, se déplacer à vélo...) et des actions à mener sur une durée de 5 ans.



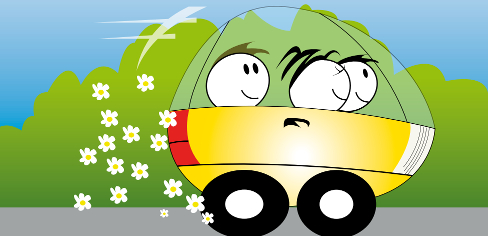
### Entreprises participantes

Hyper U - Verreries de la Somme - Call Expert - Demouselle
VKR France Boutté SAS - Piolé Parolai Equipement - Intermarché Friville

### Administrations

La Poste - Centre Hospitalier - Mairie d'Abbeville - SMBSGLP
Conseil Général - CCA

**Soit 4268 salariés au total.**



**Une réponse à vos déplacements locaux...**

Le covoiturage ! En Picardie et sur les territoires voisins.

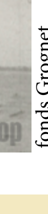
**roulezco.fr**
03 22 23 85 82




## Montrez vos bobines… Gardez vos images … Sauvez la mémoire collective !








Avec l'invention du 8 mm, le cinéma amateur devient une mine d'archives, de la vie familiale, du travail, des vacances, des rites populaires … Cette richesse constitue une source documentaire précieuse que le Pays des 3 Vallées se propose de sauvegarder et de valoriser.
Une collecte de films privés, ceux qui dorment dans un tiroir, au bas d'une armoire ou dans une malle au grenier a donc commencé depuis décembre 2012.
Réalisée en partenariat avec l'association Atelier 142, cette démarche a pour objectif de retrouver des documents relatifs au patrimoine maritime : métiers de la pêche, de la conchyliculture, de la vie et des traditions maritimes.

**Collecte mode d'emploi :**

**Pourquoi déposer ?**
Les films des particuliers présentent un intérêt patrimonial, en dehors du cercle privé ou familial. Les déposer, c'est d'abord les sauver si leur conservation n'est pas correcte ou si faute du matériel de projection adéquat, ils ne peuvent être visionnés mais c'est aussi participer à la sauvegarde de l'histoire d'un territoire. En permettant leur exploitation dans un but culturel et patrimonial, chacun peut ainsi contribuer à la création d'une mémoire audiovisuelle collective.

**Quels films déposer ?**
Les films amateurs : ce sont aussi bien les films de famille, de vacances que des fêtes de villages ou des manifestations publiques, des films sur les activités professionnelles locales tournés sur support pellicule (celluloïd, nitrate, acétate ; 8mm, Super 8mm, 9,5mm, 16mm, 35mm ou tout autre format) ou sur support vidéo sur un format professionnel (U-matic, Beta, DVCam…) ou grand public (VHS, Betamax, mini Dv…).
La numérisation est gratuite et suivie de la remise d'un DVD des films déposés.

**Contact pour le dépôt des films : Archipop : Emilie Saffon 03 44 07 10 39 - Emilie.archipop@gmail.com - www.archipop.org**

## Le Printemps de l'Industrie - Exposition - LA FONDERIE

### Du 15 mars au 4 avril 2013 - Office de Tourisme de l'Abbevillois

A l'initiative de la Communauté de communes du Vimeu industriel, un travail de mémoire sur la Fonderie familiale Delaîttre à Friville-Escarbotin a été réalisé par la photographe Odile DEBLOOS et montré une première fois « in situ » en septembre 2010.
A nouveau présentée dans le cadre du printemps de l'industrie, cette exposition de photographies en couleur témoigne des espaces de production par des compositions en plan large, par mille détails révélés en format rectangulaire, par le monumental des tirages sur bâches qui permet de donner la mesure unique de cet univers si particulier qu'est une fonderie « sable ».
Un hommage est aussi rendu au monde professionnel à travers les portraits du dernier dirigeant et des derniers salariés de l'entreprise. **A découvrir ou à redécouvrir avec émotion.**



## Expositions - du 20 au 28 avril 2013 dans le cadre du Festival de l'Oiseau et de la nature

Les oiseaux migrateurs reviennent à tire-d'aile en Baie de Somme et dans les milieux naturels rares de la Picardie Maritime.
Le Festival de l'Oiseau et de la Nature les célèbre à nouveau sur le territoire picard.
L'Abbevillois accueille plusieurs de ses manifestations dont deux expositions présentées à l'Office de Tourisme de l'Abbevillois.

- Les aquarelles de Yves Faniard. Son travail est essentiellement tourné vers la peinture animalière.
- Les Oiseaux de bois sculptés par Jean-Michel Lecat .Ce guide nature, fabricant de « Blettes », ces oiseaux de bois utilisés par les chasseurs en baie pour attirer les migrateurs, donne vie au bois en sculptant les formes de cette faune si caractéristique de la baie de Somme et des marais de la Picardie maritime.

**Office de tourisme de l'Abbevillois, 1 place de l'Amiral Courbet : entrée libre.**

## Suivez-les à la trace… culture et ruralité

Ecoliers, adultes, artistes, vous les rencontrerez, armés d'un appareil photographique, peut-être au détour d'une rue, face à un mur couvert de tags, à la recherche d'anciennes publicités (des réclames…) peintes sur les murs des maisons, le long d'une enceinte de propriété, dans un parc, scrutant le tronc des arbres gravés de messages.

**Quel trésor chassent-ils ? que feront-ils de leur butin ?**
La réponse tient dans le titre : Culture et ruralité, 2ème édition d'un projet artistique porté par la CCA.

**Objectifs :**
Initier des enfants (de la maternelle au CM2) et des adultes à une démarche de création.
Les communes de Cambron et Drucat participent à l'opération après Eaucourt, Bellancourt et Mareuil Caubert…..la saison dernière.
Cette année, le thème retenu est la trace, mystérieuse, symbolique, cachée, inattendue.

Première démarche, la repérer et la photographier : les photographies seront prises avec un appareil jetable ; le développement se fera dans le labo photo mobile de l'Ecole de Beaux- Arts de l'Abbevillois).Yazid Medmoum est l'artiste référent pour cette activité.

Culture et Ruralité ne s'arrête pas là, car à partir de ces photographies, sources d'inspiration, les participants à cette aventure découvriront deux autres formes artistiques : l'écriture et la musique.
De février à mai se dérouleront un atelier d'écriture sous la direction de Roger Wallet, bien connu dans la région, par son roman « Sans retour, le cimetière chinois de Nolette » et un atelier musique assuré par Georges Pennetier (percussionniste), auteur du concert théâtral « L' échaffaudage » programmé la saison dernière par le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Abbevillois.

**Cerise sur le gâteau :** Les 7 classes, les 2 ateliers d'adultes ainsi que les artistes présenteront leurs réalisations du 18 au 31mai 2013 dans la salle d'exposition de l'Office de tourisme de l'Abbevillois puis dans le cadre des fêtes d'école organisées avant les vacances d'été.

**Renseignements et inscriptions : Christine Vanhée 03 22 25 07 33**




## Le printemps des poètes au marché d'Abbeville le samedi 16 mars

Vous y trouverez un étal à l'univers étrange, des consultations, des mises aux enchères, des portraits et bien d'autres surprises poétiques...
Un peu plus loin, l'espace «troquez la poésie» vous permettra d' échanger ou de vendre des livres d' occasion, le temps d'un printemps… Poétique, bien sûr.
Les acteurs du réemploi de la Communauté de Communes de l'Abbevillois proposeront des ouvrages poétiques d' occasion. Une façon de donner une nouvelle vie au livre parfois oublié sur une étagère ou au fonds d'une caisse.
Pour les échanges venez avec un livre de poésie dans la poche apprécier la douceur d'un printemps tant attendu !

## Pour déposer vos livres de poèsie :

**Emmaüs Abbeville** - 5, chaussée Rouvroy - Abbeville - 03 22 70 77 07 - Le mercredi de 14h/17h - Le samedi de 8h /18h
**Le Relais 80** - Rue des Moulins Bleus - L'Etoile - 03 22 48 20 86 - www.lerelais.org/Le-Relais-80
**Association 2ème chance** - 56, boulevard de la Portelette - Abbeville - 03 22 25 77 84
Du mardi au vendredi de 10h/12h - 14h / 18h, le samedi 14h/18h

## Sortir en famille - La mouette et le chat



Dans le cadre de la saison sortir en famille, le Pays des 3 vallées et la CCA vous invitent à découvrir :
La mouette et le chat - Création de Chamboule Touthéâtre

**Le jeudi 21 mars à 18h30 Salle polyvalente de Cambron**

Inspirée de « L'histoire d'une mouette et du chat qui lui apprit à voler » de Luis Sepúlveda.
Zorba est un gros chat noir. Il a promis à une mouette de prendre soin de son poussin, de ne pas le manger et de lui apprendre à voler! Comment va-t-il tenir ses trois promesses?

**Un conte magique et poétique où les animaux deviennent drôles et émouvants.**
**L'accordéon, la manipulation d'objet et le théâtre d'ombre émerveilleront petits et grands»**
**Spectacle tout public à partir de 5 ans - 45 minutes - Entrée : 5 €, tarif réduit 3 €, gratuit – 12 ans**